



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 3879

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dépistage du cancer du sein. En effet, chaque année, on recense 26 000 cas nouveaux de cancer du sein et plus de 11 000 décès. Le principal groupe à risque est connu et concerne les femmes entre 50 et 69 ans, chez qui cette maladie est la première cause de mortalité. Un diagnostic précoce permettrait de réduire cette cause de mortalité. Aussi, il lui demande si la gratuité des mammographies, qui est la technique de dépistage la plus faible, pourrait être envisagée pour toutes les femmes à partir de 50 ans.

Texte de la réponse

Le programme national de dépistage organisé du cancer du sein a été mis en place en 1994. Il couvre aujourd'hui 25 départements représentant 37 % de la population féminine française de 50 à 69 ans. La gratuité des examens est essentielle mais pas suffisante, la programme doit y associer l'assurance de qualité et le suivi des femmes présentant une mammographie suspecte. L'objectif à terme est la généralisation progressive de ce dépistage à tout le territoire. Grâce aux efforts de l'Etat, de la Caisse nationale d'assurance maladie et des professionnels, près de 5,85 millions de femmes de 50 à 69 ans, qui représentent la population ciblée, pourront bénéficier, dans les trois ans qui viennent, de ce dépistage organisé, gratuit et de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3879

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3147

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1195